

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°61/2020

L'an **deux mil vingt**, le 22 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérüy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**).

Absents : M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : SOPCC BASKET – AVANCE SUR SUBVENTION ANNUELLE 2021

Exposé du Maire

Je rappelle au Conseil que les subventions annuelles attribuées aux différents clubs sportifs et associations de Pont de Chérüy sont votées pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Cependant, les clubs sportifs doivent établir un budget pour une période allant de septembre à juillet de l'année suivante, ce qui implique que les clubs disposent en fin d'année civile d'une trésorerie suffisante pour lancer une nouvelle saison sportive.

Or, la période de septembre est souvent une période charnière où les clubs investissent dans la future saison sportive avec une trésorerie déjà réduite par les dépenses de la saison écoulée.

De ce fait, il est opportun pour les communes de pallier à ce besoin de trésorerie en versant une avance sur la subvention de l'année suivante.

Une demande m'a été faite en ce sens par le Président du club de Basket de Pont de Chérucy, pour la saison 2020-2021 et je vous propose d'attribuer une avance de 25 000 €. à valoir sur la subvention annuelle 2021 qui sera votée après l'adoption du Budget Primitif 2021 de la commune.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue une avance de **25 000 €**. sur la subvention annuelle qui sera votée au profit du SOPCC Basket au titre de l'exercice 2021.

☞ Charge le Maire de procéder au versement de cette avance et de signer au titre de l'année 2021, une convention relative à la transparence financière des aides attribuées par des personnes publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 23 octobre 2020
Le Maire,

